

Séance du 12 février 2015

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 6 février 2015, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Belbaraka, Destin, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty, Mme Aragon à M. Etcheto.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **MOYENS GENERAUX** – Exécution et impression du magazine municipal – Lancement de la consultation des entreprises et signature des marchés.

La Ville de Bayonne publie un magazine municipal, « Bayonne Magazine », dont la réalisation (exécution et impression) fait l'objet d'un marché public.

Le magazine de la Ville contient en version de base 40 pages au format A4 (21 x 29,7 cm). Il est tiré à 34 000 exemplaires pour une parution de 5 numéros par an, auxquels peuvent s'ajouter, le cas échéant, un supplément encarté et/ou des numéros hors-séries.

Le marché du magazine municipal arrivant à échéance, il convient de lancer une nouvelle consultation d'entreprises pour sa réalisation.

Il s'agit d'un marché public à bons de commande d'une durée d'un an, reconductible deux fois pour la même durée et décomposé en deux lots :

- le lot n° 1 comportant l'exécution technique du magazine (mise en page, composition, retouche photos) ;
- le lot n° 2 comportant l'impression, le façonnage et la livraison du magazine.

Les montants des commandes pour la période initiale du marché ainsi que pour chaque période de reconduction sont définis comme suit :

Lot	Minimum en € HT	Maximum en € HT
Lot n° 1 : Exécution	17 000,00	36 000,00
Lot n° 2 : Impression, façonnage et livraison	37 000,00	85 000,00
Total	54 000,00	121 000,00

Il est demandé au conseil municipal :

- sur la base du dossier de consultation des entreprises, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation en la forme d'un appel d'offres ouvert européen à lots séparés ;
- en cas d'appel d'offres infructueux et si la commission d'appel d'offres décidait de mettre en œuvre une procédure négociée dans les conditions prévues par l'article 59-III du code des marchés publics, à signer les marchés correspondants avec les prestataires retenus dans ce cadre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant l'exécution et le règlement desdits marchés.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.